



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **3 HEURES DE PAV (5B)**

Date : **9 juin 2019**

Lieu : **Lac des Varennes à Marçon**

Autorité Organisatrice : **Club de Voile de Marçon (72008)**

REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, *incluant l'annexe B*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux licenciés :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- [Merci de vous pré inscrire en envoyant le bulletin joint par mail à : clubvoilemarcon@gmail.com pour le 7 juin 2019](mailto:clubvoilemarcon@gmail.com)

3.2 Flotteurs admis : RACE BOARD-BIC 293-MISTRAL-ALOHA, OPEN.

3.3 La régata se déroule en Individuel et possibilité par 2 pour les moins de 15 ans

4 DROITS A PAYER : 5 euros

5 PROGRAMME.

5.1 Confirmation d'inscription : 9 juin 2019 de 11 h à 12h30

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement du départ : 13 heures

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la prescription Fédérale.

7 PARCOURS

Départ : type 24 heures du Mans

Affiché le jour de l'épreuve

8 CLASSEMENT

Le classement se fera dans l'ordre du nombre de tours effectués.

9 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10 PRIX

Proclamation des résultats et pot de l'amitié vers 17 heures

1 Coupe pour le 1^{er} et la 1^{ère} féminine, 1 lot à chaque participant.

11 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13 ACCES AU PLAN D'EAU

Le Lac de Marçon est situé à la sortie du bourg, suivre « espace de loisirs »

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : clubvoilemarcon@gmail.com
ou Isabelle au : 02 43 79 90 10 ou 06 31 26 34 32